

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL

7 juin 2021

Selon l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil. Voici donc mon rapport sur les états financiers vérifiés de l'année 2020.

États financiers 2020

Les états financiers de l'année 2020 ont été préparés par le vérificateur externe Mallette, société de comptables professionnels agréés. Les états révèlent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 505 629 \$.

Ce montant s'explique par des revenus supplémentaires sur les revenus budgétés attribuables principalement à l'augmentation des transferts gouvernementaux, notamment une aide compensatoire COVID-19. Quant aux dépenses, elles ont été moins élevées par rapport à celles budgétées, plus particulièrement aux départements de l'administration publique, de la sécurité publique, du tourisme loisir et culture.

Programme triennal des immobilisations

Des dépenses en immobilisations ont été faites dans l'année 2020 pour un montant de 2 670 911 \$ et les principales réalisations sont les suivantes :

- Finaliser les travaux d'améliorations locatives du bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) situé sur la rue Rochette;
- L'achat d'un camion autopompe pour le Service incendie;
- L'achat d'équipements pour le Service des travaux publics;
- Le remplacement de ponceaux dans certaines routes rurales;
- La réfection du 5^e Rang Est;
- La réfection du nouvel hôtel de ville;
- Finaliser les travaux de remplacement d'un système de réfrigération de l'aréna ainsi que la construction d'un local technique.

Excédent accumulé au 31 décembre 2020

À la fin de cet exercice, l'excédent accumulé non affecté est de 1 229 366 \$. Dans le futur, le conseil municipal peut décider d'affecter une partie ou même la totalité de cet excédent à des fins particulières et en réserver les montants de façon formelle.

Réserves financières

Par le passé, une réserve financière a été créée pour le financement de dépenses futures relatives au pompage, à la déshydratation, à la disposition et au traitement des boues des étangs aérés ainsi qu'à l'entretien et à la réfection du lit de séchage. Au 31 décembre 2020, le montant de la réserve s'élève à 263 430 \$.

De plus, une autre réserve a été créée pour le financement de dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable. Au 31 décembre 2020, le montant de la réserve est de 184 834 \$.

Fonds de roulement

La Ville dispose d'un montant de 400 000 \$ pour emprunter au fonds de roulement les deniers dont elle peut avoir besoin pour financer, entre autres, des dépenses en immobilisations. Le fonds non engagé au 31 décembre 2020 est de 191 353 \$. Le conseil peut emprunter à ce fonds et ainsi éviter un financement à long terme.

Endettement à long terme

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme représentent environ 9 % des dépenses réalisées au cours de l'année 2020. Au 31 décembre 2020, le montant de l'endettement total à long terme à la charge de la Ville est de 8 251 563 \$. La Ville de Saint-Pascal se situe au même niveau d'endettement (endettement total net par unité d'évaluation) que les autres municipalités du Québec de 2 000 à 10 000 habitants selon le profil financier établi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La dette de la Ville évolue en fonction des services municipaux dispensés aux citoyens et des choix des projets à réaliser selon les décisions du conseil municipal. Au 31 décembre 2020, certains travaux n'avaient pas encore été financés.

Rémunération des élus

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier 2020 inclus une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçue de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations seront publiées sur le site Internet de la municipalité par la publication de ce rapport. En voici les détails :

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020		
Nom de l' élu	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Rénald Bernier	23 329 \$	11 614 \$
Rémi Pelletier	6 710 \$	3 355 \$
Réjean Pelletier	6 710 \$	3 355 \$
Isabelle Chouinard	6 710 \$	3 355 \$

Jean Caron	7 413 \$	3 706 \$
Céline Langlais	7 130 \$	3 565 \$
François Gagné-Bérubé	6 710 \$	3 355 \$

Conclusion

Voici ce qui complète les faits saillants du rapport financier de l'année 2020. Toutefois, les séances du conseil municipal sont tenues par visioconférence et elles sont enregistrées et diffusées sur le site Web de la Ville depuis le 27 avril 2020. Un auditeur comptable du bureau de Mallette a commenté, à la séance du 6 avril 2021, les états financiers de la Ville pour l'exercice financier 2020. Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez consulter cette séance.

La santé financière de notre ville est bonne et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de la conserver tout en offrant le meilleur service possible à la population, et ce, en cette période difficile de la pandémie de la COVID-19. Nous espérons un retour progressif des activités économiques, culturelles et sportives dans notre milieu et le souhaitons réussi. La collaboration de tous et chacun est essentielle.



Rénald Bernier, maire